

**Equipements sanitaires et  
sociaux - Famille et enfance**

**Rapport n° CP/2011/63**

**Service gestionnaire :**

Service établissements et institutions

**Résumé :**

Le présent rapport concerne des subventions accordées pour des investissements réalisés par des associations de Strasbourg et environs, des communautés de communes, la commune d'Illkirch-Graffenstaden et le centre communal d'action sociale d'Obernai

Les dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'extension et l'équipement de modes de garde pour les enfants de moins de 6 ans peuvent bénéficier d'une subvention départementale applicable à la dépense prévisionnelle.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15199	204-20414-51	300 000,00 €	300 000,00 €	266 472,31 €
15204	204-2042-51	50 000,00 €	50 000,00 €	25 144,28 €
30414	204-204172-51	1 540,00 €	1 540,00 €	1 539,45 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 293 156,04 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés.*

Strasbourg, le 25/01/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL